

Procès-verbal de la SEANCE du 11 avril 2023



L'An deux mil vingt-trois, le onze avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET, Maire de Moirax

Date de la convocation : 07 avril 2023

Présents (11) : Monsieur Henri TANDONNET, Maire
Madame Catherine TENCHENI, 1^{er} adjoint
Monsieur Daniel MURIEL, 2^{ième} adjoint
Madame Frédérique DURAND, 3^{ième} adjoint
Mesdames Patricia MONTEIL, Eveline GARCIA, Messieurs
Pascal MAHIEU, David GREGOIRE, Sébastien HINFRAY,
Daniel BARBIERO et Stéphane CHEZAL

Absents (4) : Monsieur Philippe GALAN qui a donné pouvoir à Madame Frédérique DURAND, Madame Nathalie EVEILLARD qui a donné pouvoir à Monsieur David GREGOIRE, Monsieur Emmanuel MAUPAS qui a donné pouvoir à Madame Catherine TENCHENI et Monsieur Anthony SAGET qui a donné pouvoir à Monsieur Daniel MURIEL

Secrétaire de séance : Madame Catherine TENCHENI

ORDRE DU JOUR :

- 1. / Décisions du Maire du 1^{er} trimestre 2023**
- 2. Finances locales - Affectation des résultats de 2022**
- 3. / Finances locales - Vote des taux des impôts locaux pour 2023**
- 4. / Finances locales - Vote du budget primitif 2023**

- Questions diverses**

Procès-verbal de la SEANCE du 11 avril 2023

1. / Décisions du Maire du 1^{er} trimestre 2023

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises au cours du trimestre écoulé (janvier / février / mars 2023) dans le cadre de la délégation d'attributions de compétence – article L2122-23 du CGCT – donnée par le CM le 17 juin 2020 :

1	Signature le 15.02.2023 de l'acte d'engagement avec Travaux Publics de Gascogne pour le lot 1 – Terrassement dans le cadre du marché d'aménagement d'une voie verte avec piste cyclable – Moirax – le Passage d'Agen
2	Signature le 15.02.2023 de l'acte d'engagement avec Travaux Publics de Gascogne pour le lot 2 – Revêtement dans le cadre du marché d'aménagement d'une voie verte avec piste cyclable – Moirax – le Passage d'Agen
3	Signature le 15.02.2023 de l'acte d'engagement avec le groupement Sol TP / Vision Bois pour le lot 3 – Passerelle dans le cadre du marché d'aménagement d'une voie verte avec piste cyclable – Moirax – le Passage d'Agen
4	Signature le 30.12.2022 de l'offre BECS pour la mission SPS dans le cadre du marché d'aménagement d'une voie verte avec piste cyclable – Moirax – le Passage d'Agen

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

2. / Finances locales – Affectation des résultats de 2022

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	103 312.78 €
- un excédent reporté de :	264 755.78 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	368 068.56 €

Procès-verbal de la SEANCE du 11 avril 2023

- un déficit d' investissement de :	234 203.93 €
- un déficit des restes à réaliser de :	25 833.00 €
soit un besoin de financement de :	260 036.93 €

DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2022: EXCEDENT :	368 068.56 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	260 036.93 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	108 031.63 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 234 203.93 €

3. / Finances locales – Vote des taux des impôts directs locaux pour 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions relatives au vote des taux d'imposition directe locale pour 2023 et expose à l'Assemblée que cette année, elle doit se prononcer en plus sur le taux de la taxe d'habitation (uniquement pour les résidences secondaires depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales).

Il donne lecture de l'état n°1259 COM qui a été remis avec la convocation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir en 2023 le taux de la taxe foncière sur le bâti et celui de la taxe foncière sur le non bâti et de maintenir également le taux de la taxe d'habitation sur lequel l'Assemblée ne s'était plus prononcée depuis 2019.

Les taux des ces trois taxes locales s'établissent donc pour l'année 2023 comme suit :

TAXES	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	TAUX VOTES	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	1 137 000	43.76 %	497 551
Taxe foncière (non bâti)	41 700	47,79 %	19 928
Taxe d'habitation (TH)	87 872	11.45 %	10 062
TOTAL			527 541

Procès-verbal de la SEANCE du 11 avril 2023

4. / Finances locales – Vote du Budget primitif 2023

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à la majorité (13 voix pour et 2 abstentions : Daniel BARBIERO et Stéphane CHEZAL) les propositions nouvelles du budget primitif 2023 qui s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	748 301.56 €
Recettes :	774 134.56 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1 069 460.63 €
Recettes :	1 069 460.63 €

Pour rappel, total budget :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :	1 055 134.56 € (dont 306 833.00 de RAR)
Recettes :	1 055 134.56 € (dont 281 000.00 de RAR)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	1 069 460.63 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	1 069 460.63 € (dont 0.00 de RAR)

5. / Finances locales – Demande de subvention au titre du fonds leader pour le changement des menuiseries et huisseries du Prieuré

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de remplacement des volets et fenêtres du Prieuré, bâtiment récemment acquis à la famille Laflèche par le biais d'un portage foncier réalisé par l'EPFL Agen-Garonne, l'immeuble étant aujourd'hui définitivement rétrocédé à la commune.

Il explique que les volets, fenêtres et portes-fenêtres du rez-de-chaussée du Prieuré avaient été changés à l'occasion de l'opération de création d'un espace culturel intergénérationnel, et d'aménagement de la salle des moines avec l'office.

Il propose de poursuivre et d'achever la rénovation des volets et fenêtres de ce bâtiment de caractère pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les associations actuellement

Procès-verbal de la SEANCE du 11 avril 2023

présentes sur site (Moirax tourisme, Moirax céramique et Klein d'œil), envisager la création d'un atelier des apprentissages, valoriser le Prieuré et réaliser des économies d'énergie.

Il informe ainsi l'Assemblée de la réalisation d'une consultation pour mener à bien cette opération.

Compte tenu de la qualité de la prestation proposée (récupération et repose des anciennes ferrures, bois certifiés forêts renouvelables, mise en peinture, ...), il propose de retenir le devis de l'entreprise MARTINEZ pour un montant de 58 318.40 € HT.

Il explique que des aides au financement de ces équipements peuvent être demandées à l'Europe au titre des fonds leader, à hauteur de 80 % du montant HT de ces travaux.

	DEPENSES (en HT)	RECETTES
Coût du projet : -Devis Entreprise Martinez 58 318.40 € HT, soit : 67 884.08 € TTC	58 318.40	
Subvention Leader (Europe) 80 % du montant HT		46 654.72
Autofinancement (= part commune) 20 %		11 663.68
<u>TOTAL :</u>	58 318.40	58 318.40

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- D'engager dans le courant de l'année 2023 les travaux de remplacement des fenêtres et volets du premier étage du Prieuré (plus deux fenêtres et paires de volets au presbytère)
- D'approuver le plan de financement ci-dessus
- De solliciter des subventions de l'Europe à hauteur de 80 % du montant HT des travaux au titre des fonds leader
- De prévoir les crédits nécessaires au BP 2023

La séance est levée à 23 h 16 min.